



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PROJET DE LOI 2022 DE FINANCES





# Édito



Le projet de loi de finances pour 2022 marque une nouvelle étape au bénéfice des politiques de l'éducation, du sport et de la jeunesse, dont **les crédits sont en hausse de 1,9Md€.**

**Sur ce montant, 1,6 Md€ sont dédiés à l'enseignement scolaire. Avec plus de 700 M€ consacrés aux revalorisations, le budget 2022 traduit d'abord les engagements pris à la suite du Grenelle de l'éducation.** Une nouvelle marche est franchie vers une plus grande reconnaissance de

l'ensemble des professeurs et des personnels, avec une priorité donnée aux débuts et milieux de carrière. Ainsi, en deux ans, les néo-titulaires auront vu leur rémunération progresser de 157 € net mensuels. À ces revalorisations s'ajoutent la prime d'équipement informatique de 150 € net annuels depuis janvier 2021, ainsi que la participation à la protection sociale complémentaire à compter de janvier 2022. Cette amélioration des rémunérations s'accompagne d'une stratégie globale visant à améliorer les conditions de travail de l'ensemble des professeurs et des personnels, personnaliser les parcours, renforcer les collectifs de travail et favoriser un meilleur service rendu à tous.

Un système éducatif qui réussit et qui fait réussir repose sur des fondations solides. **Priorité depuis le début du quinquennat, l'école primaire voit ses moyens consolidés.** Ils permettront d'achever à la rentrée 2022 l'objectif de limitation des classes à 24 élèves en grande section, CP et CE1. Ils permettront également d'étendre la mesure de dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire, celle des classes de CP et CE1 étant désormais réalisée.

**Cette plus grande attention portée à chacun s'illustre également par le grand service public de l'École inclusive** que nous parachevons. En 2022, nous créons 4 000 postes d'accompagnants d'élèves en situation

de handicap. Bénéficiant d'un nouveau statut ainsi que d'une grille indiciaire renouvelée, ils sont désormais assurés d'un déroulement de carrière sécurisé et plus dynamique.

**Cette politique en faveur de l'égalité des chances se concrétise également dans le Plan de relance**, avec près de 400 M€ dédiés en 2022 à des dispositifs tels que les Internats d'excellence qui pourront accueillir à la prochaine rentrée 1 500 élèves supplémentaires, la poursuite du plan #1jeune1solution ou le développement des Cordées de la réussite.

À travers cet objectif d'élévation du niveau général et de justice sociale, **le projet de l'École de la République est de donner à chaque enfant les clés pour devenir un citoyen libre et éclairé de notre pays**. À cet égard, le Service national universel, qui accueillera au moins 50 000 jeunes en 2022, constituera bientôt une étape décisive de la vie de chaque jeune pour renforcer le sens de l'intérêt général de chacun et transmettre le goût de l'engagement. Cette dynamique sera renforcée par ailleurs avec une offre d'au moins 200 000 missions en Service civique.

**Le budget 2022 participe aussi d'un plus grand bien-être et épanouissement des élèves, conditions de leur réussite scolaire**. À deux ans des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la place du sport dans notre société doit évoluer grâce à l'école et grâce aux clubs. C'est pourquoi nous avons mis en place le dispositif Pass'Sport doté de 100 M€, pour lever significativement les freins à l'inscription des familles en associations sportives. De même, l'extension du Pass Culture à partir de la 4<sup>e</sup>, avec 47 M€ supplémentaires pour l'éducation nationale, marque un tournant majeur pour la politique d'éducation artistique et culturelle. Désormais, chaque classe bénéficiera d'un budget dédié pour des sorties culturelles ou des pratiques artistiques collectives.

Le projet de loi de finances pour 2022 creuse ainsi le sillon de l'action engagée depuis cinq ans : transmettre à chaque élève les savoirs et les valeurs qui lui permettront d'habiter le monde et d'y prendre part.

**Jean-Michel Blanquer,**  
ministre de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports

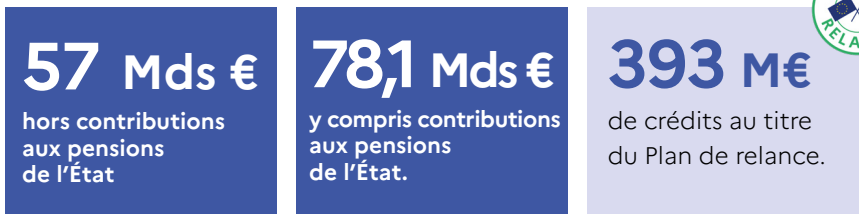
# Sommaire

- p. 4** La poursuite d'une croissance forte des moyens en 2022
- p. 6** La revalorisation du métier de professeur et le renforcement de l'attractivité des métiers de l'éducation
- p. 10** Des emplois stables sur cinq ans et des moyens supplémentaires en 2022
- p. 12** La poursuite des efforts en faveur de l'égalité des chances et de la réussite pour tous
- p. 14** Une École pleinement inclusive dont les moyens ont connu une progression sans précédent depuis 2017
- p. 16** Des engagements forts en faveur de la jeunesse, de l'engagement et de la vie associative
- p. 18** Le développement de la pratique sportive pour tous et la préparation des Jeux olympiques et paralympiques 2024
- p. 20** Le Plan de relance

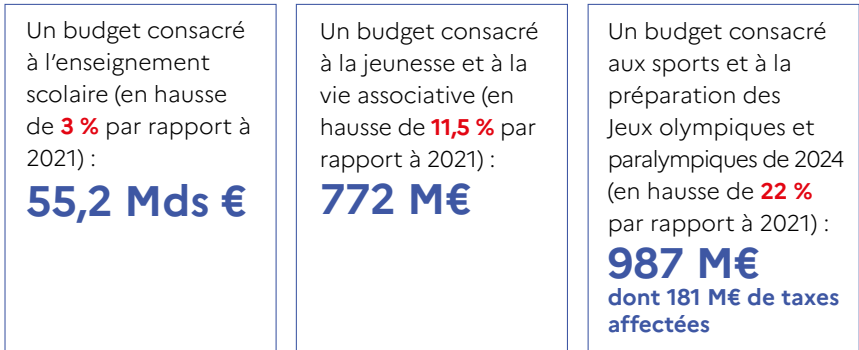


# 1. LA POURSUITE D'UNE CROISSANCE FORTE DES MOYENS EN 2022

Hors crédits du Plan de relance, le budget du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) est en augmentation de **3,4 %** par rapport à 2021 :



Il se décompose, hors contributions aux pensions de l'État, en :



Hors contributions aux pensions de l'État, le budget du MENJS est en hausse de **1,9 Md€** par rapport à 2021 :

**+1,6 Md €**

sur le périmètre  
enseignement scolaire

**+80 M€**

sur le périmètre  
jeunesse et vie  
associative

**+178 M€**

sur le périmètre  
sports

- **Les emplois du ministère sont stabilisés en 2022**  
sur l'ensemble de son périmètre et le plafond d'emplois s'établit à **1 025 247 ETPT** qui se décompose en :
  - **1 023 445 ETPT** pour l'enseignement scolaire ;
  - **360 ETPT** pour la jeunesse et la vie associative ;
  - **1 442 ETPT** pour les sports.
- **4 000 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires** seront par ailleurs recrutés à la rentrée scolaire 2022.
- **50 000 jeunes volontaires** pourront bénéficier du Service national universel en 2022.
- En mutualisant les moyens du ministère et ceux du Plan de la relance, **plus de 200 000 jeunes** pourront s'engager dans une mission de Service civique.



## 2. LA REVALORISATION DU MÉTIER DE PROFESSEUR ET LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

Pour répondre aux défis à relever pour notre système éducatif, des revalorisations substantielles ont été engagées depuis 2017 et plus particulièrement depuis 2021 pour mieux reconnaître et accompagner le travail des professeurs et des autres personnels de l'éducation.

Le projet de loi de finances pour 2022 concrétise les engagements pris dans le cadre du **Grenelle de l'éducation**, qui ont été déclinés dans le cadre de groupes de travail avec les partenaires sociaux à travers trois axes forts :

- la personnalisation ;
- l'esprit d'équipe ;
- l'amélioration du service public de l'éducation nationale.



## Des revalorisations significatives qui se poursuivent

Les revalorisations engagées en 2021 et 2022 représentent une enveloppe globale de près de **1,2 Md€**.

Les mesures mises en œuvre en 2021 contribuent à une augmentation du budget du ministère de **441 M€**. Elles sont complétées en 2022 par des augmentations de **726 M€** : 126 M€ au titre de la poursuite des mesures engagées en 2021, 400 M€ de nouvelles revalorisations et 200 M€ au titre du financement de la protection sociale complémentaire.

### Synthèse des revalorisations 2021-2022

	Revalorisations 2021	Enveloppe 2022 et protection sociale complémentaire			Total des revalorisations 2021-2022
		Poursuite des mesures 2021	Mesures nouvelles 2022	Total des revalorisations 2022	
<b>Total (hors CAS pensions) en M€</b>	<b>441</b>	<b>126</b>	<b>600</b>	<b>726</b>	<b>1 167</b>

L'effort de rattrapage au bénéfice des professeurs en début ou milieu de carrière se poursuit pour la seconde année. Des revalorisations sont également programmées pour les personnels de direction, directeurs d'école, inspecteurs, personnels des filières administrative, sociale et santé, accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), etc.

**720 M€**

S'y ajoute la progression des rémunérations individuelles au titre de l'avancement normal des agents sur leurs grilles indiciaires (GVT positif), qui représente une hausse évaluée à 720 M€ en 2022.

## Des revalorisations concrètes pour toutes les catégories de personnels

- Création en 2021 d'une **prime d'attractivité pour les professeurs, conseillers principaux d'éducation (CPE) et psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) en début et milieu de carrière**, dont le montant sera relevé en février 2022. Au total, **500 M€** auront été consacrés à l'attractivité du début au milieu de carrière.
- Création en 2021 d'une **prime d'équipement informatique pour les professeurs et PsyEN** de 150 € net pour un coût total de **179 M€**.

La rémunération nette mensuelle des professeurs en tout début de carrière passera donc de **1 700 € en 2020** à près de **1 869 € en 2022**.

- Augmentation de 450 € brut de l'indemnité de sujétions spéciales des **directeurs d'école** pour pérenniser l'indemnité exceptionnelle versée à la rentrée scolaire 2020 (**21,1 M€** en 2021). Une nouvelle revalorisation sera engagée en 2022.
- **Revalorisation de l'indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats des personnels de direction**, amélioration de l'indemnité de tutorat et des possibilités d'avancement à la hors classe (coût total : **21 M€** sur la période).
- **Revalorisation des corps d'inspection** : revalorisation indemnitaire de 100 € brut par mois et création d'un 11<sup>e</sup> échelon pour les inspecteurs de l'éducation nationale en 2021 ; en 2022, poursuite de la revalorisation indemnitaire et mise en œuvre d'une revalorisation indiciaire (coût total 2022 : **7,5 M€**).
- **Rehaussement en 2021 des échelles de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des agents administratifs (21,8 M€)**. Un plan de développement des compétences et de transformation des emplois de la filière administrative est également engagé en 2021 et se poursuit en 2022, dans une logique pluriannuelle d'ampleur sur 2021-2026.

- Les **AESH** bénéficient, dès la rentrée 2021, d'une **revalorisation indiciaire** et d'une **nouvelle grille de rémunération avec progression automatique** de 10 points d'indice tous les trois ans, en cohérence avec la professionnalisation accrue de leur métier (coût total : **56 M€**, dont **37 M€ en 2022**).
- Une **revalorisation de la filière médico-sociale** a également été engagée en 2021 pour les médecins scolaires et les médecins conseillers techniques, les infirmiers et pour les assistants et les conseillers technique de service social.

**Des revalorisations sont également prévues en 2022 pour d'autres catégories de personnels** et feront l'objet d'un dialogue social approfondi d'ici la fin de l'année.

- En outre, à partir de janvier 2022, dans le cadre du renforcement de la protection sociale complémentaire des agents publics décidé par le Gouvernement, **les agents du ministère, les assistants d'éducation (AED) et les AESH recevront une participation au financement de leur mutuelle santé**. D'un montant de 15 € par mois, ce remboursement viendra augmenter les rémunérations des personnels, pour un coût annuel évalué à **200 M€**.
- Enfin, un budget supplémentaire de **5 M€** sera dédié à l'amélioration de l'accès au logement et au développement de **l'offre de prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques et de loisirs à destination de tous les personnels du ministère**.



## 3. DES EMPLOIS STABLES SUR CINQ ANS ET DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES EN 2022

Au total sur cinq ans, les emplois du ministère ont été préservés et auront même très légèrement augmenté (+121 emplois). En 2022, le schéma d’emplois est en légère progression avec la **création de 50 emplois administratifs**. Les emplois sont stables dans le 1<sup>er</sup> degré et le 2<sup>d</sup> degré publics et privés.

PLF 2022	1 <sup>er</sup> degré public	2 <sup>d</sup> degré public	Enseignement privé	Administratifs	Total
Emplois en ETP	stable	stable	stable	+50	+50

### 1<sup>er</sup> degré : des moyens permettant la poursuite des réformes engagées

— En dépit de la baisse démographique (prév. - 89 000 élèves à la rentrée 2021 et -81 000 à la rentrée 2022), tous les emplois sont maintenus à l’école primaire, ce qui permet de :

- **poursuivre l’engagement présidentiel et la priorité donnée à l’école primaire** depuis le début du quinquennat pour transmettre les savoirs fondamentaux et s’assurer de la réussite de tous les élèves,

quel que soit leur lieu de scolarisation.

Dans la prolongation des mesures initiées en 2020, **le plafonnement à 24 élèves par classe en grande section de maternelle, CP et CE1 sera achevé en 2022**. Parallèlement, l'action du ministère dans les zones classées en éducation prioritaire se traduit par la poursuite du **dédoulement des classes de grande section en REP et REP+**.

Au total, **2 500 emplois** sont dédiés à cette priorité ;

- **augmenter substantiellement les décharges des directeurs d'école** pour améliorer leurs conditions d'exercice ; les modalités feront l'objet de discussions prochainement ;

- **renforcer l'action éducative en faveur du respect des principes de la République** par la création d'emplois d'inspecteurs dédiés aux missions de contrôle de l'instruction en famille et des écoles hors contrat.

## **2<sup>d</sup> degré : un meilleur accompagnement des élèves**

— Dans le 2<sup>d</sup> degré sont prévus à la rentrée 2022 :

- **la création de 350 emplois sur le programme Vie de l'élève pour renforcer l'accompagnement des élèves et mettre en œuvre le Plan mixité sociale** (300 postes de CPE et 50 postes d'assistants de service social ou d'infirmiers) ;

- **la création, comme dans le 1<sup>er</sup> degré, d'emplois d'inspecteurs** pour la mise en œuvre de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;



- **la reconduction, à la rentrée scolaire 2022, de l'équivalent de 475 ETP** (en heures supplémentaires) pour mener à son terme le renforcement de l'offre de formation en BTS engagé en 2020.



## 4. LA POURSUITE DES EFFORTS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE LA RÉUSSITE POUR TOUS

Le défi pédagogique imposé par la crise sanitaire a conduit à un renforcement important **des moyens dédiés à l'accompagnement des élèves et à la lutte contre le décrochage.**

### Une rentrée scolaire 2021 facilitée

Elle se traduit par le déploiement du dispositif Devoirs faits dès le mois de septembre et la mobilisation, pour l'ensemble de l'année, de **1 800 ETP** d'heures supplémentaires destinés à accompagner de façon individualisée les collégiens et lycéens fragilisés par 18 mois de crise sanitaire.

### Une augmentation des aides sociales en faveur des élèves

Une **enveloppe de 841 M€** permettra d'accorder des bourses sur critères sociaux aux élèves relevant de l'enseignement public et privé avec une revalorisation, dès la rentrée 2021, de la prime d'internat de collège et de lycée et une extension de la bourse au mérite aux élèves boursiers s'engageant à l'issue de la troisième dans une formation conduisant au certificat d'aptitude professionnelle.

**32 M€** d'augmentation par rapport à 2021.

### **Le déploiement des Petits déjeuners à l'école**

L'opération **Petits déjeuners à l'école** est poursuivie. Depuis 2020, ce sont **plus de 238 000 élèves** qui ont pu bénéficier de ce dispositif. Depuis la rentrée 2021, l'opération est élargie à un nombre plus important d'élèves, au-delà des périmètres de l'éducation prioritaire.

### **L'extension du Pass Culture en milieu scolaire**

**47 M€** sont inscrits au PLF afin de financer le **nouveau dispositif Pass Culture** permettant à un professeur d'organiser des activités collectives d'éducation artistique et culturelle pour sa classe.

### **Les efforts en faveur de Mayotte**

Avec une enveloppe de **94 M€** d'autorisations d'engagement, le MENJS pourra achever en 2022 la réalisation de la totalité des constructions scolaires prévues à Mayotte dans le cadre du contrat de convergence 2019-2022 signé par le Premier ministre.



© Julie Bourges - MENJIS

## 5. UNE ÉCOLE PLEINEMENT INCLUSIVE DONT LES MOYENS ONT CONNU UNE PROGRESSION SANS PRÉCÉDENT DEPUIS 2017

Le développement de l'École inclusive constitue un marqueur fort et une réussite de ce quinquennat, que la loi du 26 juillet 2019 Pour une École de la confiance a profondément renforcé.

Au total, en 2022, le ministère mobilisera **plus de 3,5 Mds€** en faveur de l'École inclusive soit **211 M€ de plus qu'en 2021**.

Entre 2017 et 2022, ce budget aura ainsi progressé de **1,4 Md€** au bénéfice de l'inclusion des élèves en situation de handicap, avec la création de près de 27 000 emplois et une masse salariale qui aura bien plus que doublé.

Augmentation de la masse salariale sur cinq ans :

**+143 %**

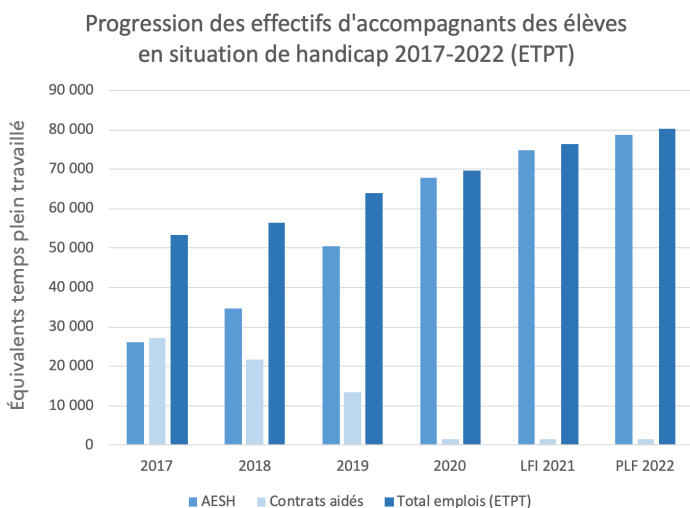
Progression en emplois sur cinq ans :

**+27 000**



En termes d’emplois, le budget consacré à l’École inclusive en 2022 permettra la création de **4 000 nouveaux emplois d’accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)** à la rentrée scolaire 2022, portant leur effectif à plus de **80 000 ETPT**.

Près de 400 créations d’emplois sont par ailleurs dédiées en 2022 dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés (publics et privés) aux dispositifs d’accueil en unités localisées d’inclusion scolaire (Ulis) et à la poursuite de la mise en œuvre du Plan autisme.



En termes d’organisation, l’ensemble du territoire est désormais organisé en pôles inclusifs d’accompagnement localisé (Pial) depuis la rentrée scolaire 2021, qui doivent permettre un meilleur service rendu aux élèves et à leurs familles.

Ce budget marque également le franchissement d’une nouvelle étape dans la reconnaissance des AESH. **En 2021-2022, près de 60 M€ seront consacrés à la revalorisation de leurs rémunérations.** Bénéficiant d’un nouveau statut ainsi que d’une grille indiciaire rénovée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, ils sont désormais assurés d’un déroulement de carrière sécurisé et plus dynamique.



© Hugo Lebrun

## 6. DES ENGAGEMENTS FORTS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ENGAGEMENT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le ministère renforce ses actions en faveur de l'engagement des jeunes et du soutien au tissu associatif. Pour ce faire, le Service national universel (SNU) est amplifié, l'effort sans précédent entrepris en 2021 en faveur du Service civique est consolidé. Le Plan mentorat poursuit son déploiement.

### Amplifier le Service national universel (SNU)

Le Service national universel (SNU), moment de cohésion visant à recréer un temps de creuset républicain et à transmettre le goût de l'engagement, poursuit son développement en vue de sa généralisation avec, en 2022, au moins 50 000 jeunes volontaires qui seront accueillis, pour **un budget de 110 M€** (+48 M€ par rapport à 2021). En 2022, **80 emplois de chefs de projet SNU sont créés pour accompagner la montée en charge du Service national universel** au sein des services déconcentrés du MENJS (délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).



### Renforcer massivement le Service civique

Au moins **200 000** jeunes pourront s'engager dans une mission de Service civique en 2022. Les thèmes prioritaires de ces nouvelles missions sont au cœur des enjeux actuels : lutter contre la Covid-19, favoriser la transition écologique, favoriser les solidarités intergénérationnelles, agir pour la réussite de tous les élèves, etc.

### Déployer le Plan mentorat

Annoncé par le président de la République le 1<sup>er</sup> mars 2021 dans le cadre du plan #1jeune1solution, le dispositif « **1 jeune, 1 mentor** » vise à accroître le nombre de jeunes qui bénéficient de l'accompagnement d'un mentor (étudiant, professionnel en exercice ou retraité), pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle. **27 M€** sont prévus au titre de ce dispositif en 2022.

### Accompagner la reprise ainsi que le développement de la vie associative et de l'engagement civique

L'effort de l'État en faveur du monde associatif est renforcé en 2022. Le fonds de développement de la vie associative (FDVA) poursuivra son soutien aux projets associatifs innovants ainsi qu'à la formation des bénévoles grâce à une enveloppe dédiée de **50 M€**, dont une partie financée par les reliquats de comptes bancaires inactifs.



## 7. LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS ET LA PRÉPARATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

**L'Agence nationale du sport est confortée dans ses missions**

La subvention versée à l'Agence nationale du sport est sanctuarisée (135 M€). Elle permettra notamment de :

- **soutenir la haute performance** dans la perspective des Jeux d'hiver en 2022, de Paris en 2024, ainsi que des grandes échéances mondiales ou continentales à venir ;
- **développer les pratiques sportives pour tous**, à destination des fédérations, associations et clubs sportifs ;
- **créer et développer des centres de préparation** aux Jeux olympiques et paralympiques.

En complément de la subvention du ministère chargé des sports, l'Agence bénéficie de **180 M€** de taxes affectées.

En 2022, l'ANS poursuivra le déploiement des mesures décidées dans le cadre du Comité interministériel des villes (CIV) pour

développer les équipements sportifs (30 M€) et soutenir le tissu associatif (6 M€) dans les quartiers.

### Organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024

Les moyens consacrés aux Jeux de 2024 sont en augmentation de **+62 M€** par rapport à 2021 (+26 %) afin d'atteindre une enveloppe de **296 M€** :

- **263 M€** seront versés à la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) afin de poursuivre la réalisation des opérations d'aménagement des ouvrages olympiques ;
- **25 M€** sont destinés à contribuer à l'organisation des Jeux paralympiques via le comité d'organisation des jeux (Cojo) ;
- **8 M€** permettront de poursuivre la constitution de l'héritage des Jeux.

### Consolidation du Pass'Sport

Le dispositif **Pass'Sport**, lancé en juillet 2021, est conforté en 2022. Doté d'une enveloppe de **100 M€**, son objectif est double :

- démocratiser la pratique sportive en offrant **une aide financière de 50 € à près de 5,4 millions de jeunes** de 6 à 17 ans, afin qu'ils puissent adhérer à un club sportif ;
- soutenir le tissu sportif associatif, fortement touché par la crise.



## 8. LE PLAN DE RELANCE



Le MENJS bénéficiera, en 2022, de **393 M€** de crédits additionnels issus du Plan de relance (qui s'ajoutent aux 619 M€ perçus en 2021). Ils permettront de poursuivre et d'achever les actions entreprises en 2021.

— Sur le secteur enseignement scolaire (**122 M€**) :

- Internats d'excellence (**30 M€**) : création de 1 300 nouvelles places à la rentrée scolaire 2022 afin d'atteindre l'objectif de 1 500 places.
- transformation numérique de l'administration et des contenus pédagogiques (**47 M€**) : financement de matériels tels que des classes mobiles, d'infrastructures de réseaux, etc. ;
- poursuite d'études pour les bacheliers lauréats de la session 2021, Cordées de la réussite et CAP en trois ans (**45 M€**).

**Les Cordées de la réussite** visent à promouvoir la poursuite d'études et la réussite dans l'enseignement supérieur des élèves issus de milieux populaires. Pour développer les cordées, la mesure permet le versement d'une indemnité pour mission particulière (IMP) dans chacun des 3 000 établissements participant au dispositif, afin de renforcer l'animation et la coordination du dispositif dans les collèges et les lycées et notamment de mieux identifier et valoriser cette fonction.

**Le plan #1jeune1solution** finance l'ouverture de places supplémentaires pour les néo-bacheliers en BTS et des moyens d'enseignement afin de faciliter l'organisation du CAP en trois ans pour les élèves en difficulté suite à la crise sanitaire.

— **Sur le secteur jeunesse et vie associative (215 M€) :**

- Service civique (201 M€) : +100 000 volontaires d'ici la fin 2022 qui s'ajoutent au contingent financé par le budget du MENJS. Au total, ce sont au moins 200 000 jeunes qui pourront être accueillis en Service civique ;
- emplois Fonjep (14 M€) : soutien à la création de 2 000 emplois associatifs supplémentaires.

— **Sur le secteur sports (55 M€) :**

- rénovation énergétique des équipements sportifs (25 M€) ;
- soutien à la création d'emplois dans le sport (20 M€) ;
- dispositif Sesame (6 M€) : accompagnement personnalisé de 3 000 jeunes supplémentaires vers les métiers du sport ;
- transformation numérique des fédérations sportives (4 M€).

Au-delà, les politiques publiques du ministère bénéficieront pleinement des enveloppes ouvertes au titre de dispositifs interministériels portés sur d'autres budgets. À titre d'exemple, des **crédits d'investissement dans la rénovation énergétique** pour améliorer le bâti scolaire et les équipements sportifs seront naturellement mobilisés.

Enfin, **de nombreuses mesures irrigueront le secteur associatif**, comme par exemple les dispositifs d'aide aux personnes vulnérables ou encore le développement des contrats aidés non marchands.





[education.gouv.fr/PLF2022](https://education.gouv.fr/PLF2022)  
#PLF2022

Contact presse  
01 55 55 30 10  
[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)